

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

Nombre de conseillers : 19 / En exercice : 17 / Présents : 16 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY, dûment convoqué l'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de janvier, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents les membres du Conseil municipal formant la majorité des membres en exercice : 16
Fabien BREUZIN (Maire) – Coralie TRICHARD (1^{re} adjointe) – Cyprien POUZARGUE (2^e adjoint) – Orélie CONTRERAS (3^e adjointe) – Maryse JOLLY (5^e adjointe) – David FERLAY (Conseiller) – Hélène DESTANDAU (Conseillère) – Vincent PASQUIER (Conseiller) – Paulette POILANE (Conseillère) – Gilles FLEURY (Conseiller) – Catherine CROTTET (Conseillère) – Philippe GUIZE (Conseiller) – Isabelle MORETTON-FRAYSSÉ (Conseillère) – Aurélie BERGER (Conseillère) – Maylis RIBIER (Conseillère) – Pierre-Yves DUCREST (Conseiller).

Était absent excusé formulant procuration : 1
Jean-Jacques DURANTIN (Conseiller), donnant procuration à Maryse JOLLY (5^e adjointe)

Étais(en)t absent(s) excusé(s) : 0

Secrétaire de séance : Paulette POILANE (Conseillère)

Ordre du jour

Le Conseil municipal était convoqué sur l'ordre du jour suivant :

- | | |
|--------------------|--|
| 1. [Procès-verbal] | Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1 ^{er} décembre 2025 |
| 2. [Information] | Décisions du Maire prises sur délégation du Conseil municipal |
| 3. [Délibération] | Décision modificative n° 12 |
| 4. [Délibération] | Garantie d'emprunts |
| 5. [Information] | Rapport d'activité du SITOM |
| 6. [Information] | Questions diverses |

1. [Procès-verbal] Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT, À L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

2. [Information] Décisions du Maire prises sur délégation du Conseil municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte de la mise en œuvre des délégations que lui a accordées le Conseil municipal sur le fondement de l'article L. 2122-22 du même Code.

Par une décision n° 25-déc23 du 11 décembre 2025. Virement de crédits de chapitre à chapitre, Monsieur le Maire a procédé à l'affectation de 1 400 € au chapitre 65 pour couvrir les dernières opérations de l'année. En parallèle, le compte 73118 a été augmenté de la même somme, tenant ainsi compte de recettes plus élevées qu'envisagé.

Par une décision n° 25-déc24 du 29 décembre 2025. Renouvellement des demandes de subvention au titre de l'Etat pour les projets de rénovation de la salle ERA et de conception et aménagement d'un Pump Track.

Publié le 06-01-2026

ID : 069-216902197-20260112-PVCM_12012026-AU

Ces décisions ont été insérées dans le registre des délibérations du Conseil municipal.

3. [Délibération n° 0101] Décision modificative n° 12

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires ouverts au titre de l'exercice 2025 pour tenir compte de l'évolution des besoins et des recettes de la commune.

Les ajustements consistent en deux ajustements résiduels du chapitre 011 (frais de fonctionnement), à hauteur de 100 €, et du chapitre 012 (Charges de frais de personnel), à hauteur de 4 300 €.

Afin de les rendre possibles, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement les crédits ouverts au titre de l'opération n° 222 (Chapelle) sont réduits en proportion (- 4 400 €).

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1^{er}. La décision modificative n° 12 au budget primitif 2025 telle que figurant ci-dessous est adoptée.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8331 : Versement mobilité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 400,00 €	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €
D-21314-222 : CHAPELLE	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 400,00 €	0,00 €	4 400,00 €	0,00 €
Total Général		-4 400,00 €		-4 400,00 €

Article 2. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3. Les crédits sont ouverts et Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider, mandater et ordonner les dépenses correspondantes.

Article 4. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'État.

4. [Délibération n° 0102] Garantie d'emprunts

La Commune affirme sa volonté de soutenir la création de logements sur son territoire, afin de répondre aux besoins des ménages et de renforcer la mixité sociale. L'entreprise Groupe Deux fleuves Rhône habitat, en sa qualité de bailleur, doit pour cela contracter plusieurs emprunts destinés à financer des opérations de logements locatifs sociaux, intermédiaires et en Bail Réel Solidaire (BRS).

Le présent projet se compose de trois opérations portant respectivement sur la réalisation de logements locatifs sociaux, de logements locatifs intermédiaires et de logements en Bail Réel Solidaire (BRS) pour les montants prévisionnels et les taux de garantie suivants :

Type d'opération	Montant prévisionnel en euros	communale
Logements locatifs sociaux	521 057 €	50 %
Logements locatifs intermédiaires	427 103 €	100 %
Logements en Bail Réel Solidaire	102 749,60 €	50 %

L'octroi de la garantie communale constitue une condition indispensable à la mise en œuvre effective de ces financements. Ces opérations présentent, pour la Commune, un intérêt manifeste : elles favorisent l'accueil de nouvelles populations, contribuent à la vitalité du tissu local et participent aux obligations de diversification des logements figurant dans le plan local de l'habitat de la COPAMO.

Conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation, la Commune pourra bénéficier d'un droit de réservation proportionnel au montant garanti.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, le Conseil municipal DÉCIDE :

- Article 1^{er}. Le Conseil municipal accorde à l'entreprise Groupe Deux fleuves Rhône habitat un accord de principe pour la garantie de la Commune sur les emprunts que le bailleur contractera auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour les opérations et dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- Article 2. Les conditions financières précises des emprunts (durée, taux, échéances, modalités) feront l'objet d'une seconde délibération, après négociation avec la Caisse des dépôts et consignations et présentation au Conseil municipal.
- Article 3. La Commune pourra bénéficier d'un droit de réservation proportionnel au montant garanti, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation.
- Article 4. Monsieur le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires à la négociation des conditions des emprunts et à préparer la délibération définitive.
- Article 5. La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

5. [Information] Rapport d'activité 2024 du SITOM

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2024 du SITOM.

Le rapport annuel 2024 du SITOM Sud Rhône présente le bilan de la gestion des déchets ménagers sur un territoire composé de 23 communes regroupées au sein de trois communautés de communes (CCVG, CCPD et COPAMO), représentant une population de 90 800 habitants en progression.

Les compétences du SITOM couvrent la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte sélective des déchets recyclables, la gestion de huit déchetteries, la prévention des déchets, la gestion des biodéchets ainsi que la communication et la sensibilisation des publics.

En 2024, 40 519 tonnes de déchets ont été traitées, soit une baisse de près de 1 % par rapport à 2023. La production moyenne atteint 456,9 kg/habitant, un niveau nettement inférieur aux moyennes régionale et nationale. La production d'OMR poursuit sa diminution avec 160,4 kg/habitant (gros producteurs inclus) et 129,4 kg/habitant pour les seuls ménages, traduisant l'efficacité des actions de tri et de prévention engagées depuis plusieurs années.

La collecte sélective des emballages et papiers progresse en tonnage (+3,3 %) et atteint 47,9 kg/habitant, tandis que la collecte du verre se maintient à un niveau élevé avec 34,8 kg/habitant, supérieur aux références départementales et nationales. Le taux de refus reste maîtrisé à 11,74 %, très inférieur à celui de la métropole de Lyon.

Les huit déchetteries du territoire ont enregistré près de 289 500 passages et collecté plus de 19 300 tonnes de déchets, soit 213 kg/habitant. La diversification des filières s'est poursuivie avec la montée en puissance des REP (PMCB, mobilier, D3E, articles de sport et de loisirs), favorisant la valorisation matière et la réduction de l'enfouissement.

La collecte séparée des biodéchets, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, s'est développée avec des bornes d'apport volontaire, des composteurs collectifs et individuels, et l'accompagnement des gros producteurs. Les biodéchets

collectés sont valorisés par méthanisation, produisant biogaz et amendement organique. L'année 2024 a été marquée par plusieurs faits structurants : panne prolongée du SITOM, générant un surcoût important, changement de prestataire de collecte sur le Pays de l'Orzon, changement d'éco-organisme pour les emballages et papiers (LEKO), et déménagement du SITOM dans un bâtiment à haute performance environnementale.

Sur le plan financier, le SITOM maintient une maîtrise rigoureuse des coûts, avec des dépenses nettes de 73,95 €/habitant, très inférieures aux moyennes régionale et nationale. Le budget 2024 est équilibré, soutenu par les recettes issues des filières de recyclage et des éco-organismes.

Enfin, la prévention et la sensibilisation restent des priorités fortes, avec plus de 1 500 enfants sensibilisés, des actions en déchetteries et auprès du grand public, et le développement du réemploi et de l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire.

6. Questions diverses

❖ TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

Travaux de la salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes se poursuivent conformément au planning envisagé. Les travaux de pose des cloisons en placoplâtre sont quasiment terminés. Les câbles pour l'équipement sono et vidéo sont passés par la société Eurosono qui assure l'équipement son et vidéo de la salle.

La pose des menuiseries aluminium est en cours, le bâtiment devrait être clos d'ici quelques jours.

Travaux d'enfouissement et de modernisation de l'éclairage

La commune poursuit un vaste programme de sécurisation et de modernisation des réseaux : les travaux d'enfouissement et le remplacement des lampes visent à améliorer la fiabilité des infrastructures, réduire l'impact visuel et offrir un éclairage plus performant.

- Remplacement des lampes

L'entreprise Serpollet interviendra à partir de fin janvier pour remplacer les 200 lampes au sodium par des ampoules LED. Chaque remplacement nécessitera environ une à deux heures de travail par candélabre.

- Travaux d'enfouissement des réseaux

L'entreprise Rampa Énergie assure l'intégralité des travaux d'enfouissement, incluant la partie électrique, la dépose des poteaux et la coordination avec les opérateurs télécom. Voici l'avancement des différents chantiers :

- Les travaux d'enfouissement de la route de Marcellat, du chemin du Grand Prost, de la route de Bouchat et du chemin de la Garde sont terminés après l'intervention tardive des services d'Orange. Cinquante poteaux ont été déposés en fin d'année dernière.
- Les travaux d'enfouissement de la route de Soucieu sont bien avancés. Orange est intervenu, et de nouveaux candélabres seront posés courant janvier avant la dépose des poteaux béton.
- Les travaux d'enfouissement du chemin des Prés sont bien avancés. La partie électrique est terminée, et l'intervention des services d'Orange est attendue pour la suite.
- Les travaux d'enfouissement de la route de Bouchat à Cornavent sont en cours. Pendant la durée des travaux, la route est barrée en journée et réouverte le soir. La partie électrique sera terminée fin janvier, avec la dépose des poteaux incluse. Orange n'a pas encore communiqué de date pour son intervention. Cet enfouissement permettra la suppression de tous les poteaux télécom situés le long de la route de Bouchat.
- Les travaux d'enfouissement de la route de la Carat débuteront au cours de la deuxième quinzaine de janvier.

❖ PERSONNEL

L'état de santé des agents d'entretien de la commune ne s'étant pas amélioré, la commune continue de recourir à un prestataire extérieur pour un pan important du ménage. La situation devrait durer au moins jusqu'au 21 janvier.

La Micro-folie a dû demeurer fermer au début du mois de janvier en raison de l'absence de notre médiatrice culturelle. Elle devrait rouvrir ponctuellement d'ici la fin du mois de janvier et retrouver un fonctionnement pérenne à compter de début février.

La commune vient de recruter un nouvel agent technique. Issu de la Métropole de Lyon, sa date d'arrivée précise n'est pas encore connue mais il devrait nous rejoindre au début du printemps. L'équipe sera alors de nouveau au complet.

❖ DIVERS

Le 4 décembre 2025, la Municipalité a pris part à la cérémonie d'accueil des nouveaux agriculteurs de la commune, organisée par la COPAMO en lien avec le service agriculture. À cette occasion, Samuel Richer et Antoine Radisson, Sabrina et Fred Royer, ainsi que Pierre-Olivier Richaud ont été accueillis. Cette rencontre a permis d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et leurs attentes.

Le 5 décembre 2025, une soirée de Noël conviviale et à caractère familial a été organisée aux abords de la Mairie. Ce temps de rencontre chaleureux a rassemblé les habitants dans une atmosphère festive. La Municipalité remercie l'ensemble des agents ayant contribué à l'organisation et à la réussite de cet événement.

Le 6 décembre 2025, une manifestation dédiée au Noël des bébés et au dispositif *Première page* s'est tenue dans une atmosphère accueillante et bienveillante. Organisée pour la première fois en partenariat entre la bibliothèque, l'association des familles et le CCAS, cette initiative a rencontré un vif succès. Vingt familles ont ainsi participé à ce moment de partage et ont assisté au spectacle proposé salle des Platanes.

Suite à l'enquête réalisée courant décembre 2025, un point d'information relatif au dispositif Woody bus sera organisé lors d'une réunion avec les parents, prévue le mercredi 14 janvier 2026 à 18 h 30 en salle des Platanes. Le Woody bus sera loué pendant six semaines pour en expérimenter l'usage avant un possible achat si cette première phase, prévue à compter du retour des congés de février, est concluante.

Depuis la fin de l'année, l'usine de traitement d'eau de Ternay fournit une eau dont la teneur en PFAS est conforme à la nouvelle réglementation de 100ng/l.

À la suite de l'accord donné par la commission finances, le budget 2026 sera élaboré sur la base des orientations suivantes : achèvement des travaux de la salle des fêtes, réalisation du Pump Track et lancement des études relatives à la construction d'un nouveau bâtiment Belins Belines.

Par un jugement du Tribunal de commerce de Lyon du 11 décembre 2025, le Belly's a été placé en liquidation judiciaire à sa demande. Plusieurs repreneurs ont manifesté leur intérêt pour la reprise de l'établissement. La commune attend que le liquidateur ait achevé son travail pour pouvoir avancer sur ce dossier dans les meilleurs délais. Elle a demandé à ce dernier d'agir au plus vite.

Ce mardi 13 janvier 2026, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), mis en chantier depuis près de dix ans et fruit d'un long travail au sein du Syndicat de l'Ouest lyonnais, va être approuvé. Le vote de ce document structurant va permettre aux différentes communes, dont Saint-Laurent-d'Agny, d'engager la révision de leur plan local d'urbanisme.

Le recensement de la population va se dérouler du 15 janvier au 14 février inclus. Une première lettre d'information a été distribuée aux mille habitations situées sur le territoire communal par l'un des quatre agents recenseurs recrutés à cette fin. Les formulaires de recensement seront diffusés auprès des foyers à compter du 15 janvier. Il est rappelé que le recensement, réalisé dans un temps très contraint, permet de mieux connaître la population et conditionne par la suite les dotations de l'État aux communes. Il s'agit donc d'une opération importante, à laquelle chacun est soumis de façon obligatoire. Les habitants sont invités à réservé le meilleur accueil possible aux agents recenseurs.

Suite à la fermeture du VIVAL, la commune est devenue propriétaire du local et a trouvé un gérant. L'épicerie communale devrait rouvrir courant mars.

Monsieur le Maire sollicite enfin les élus pour l'organisation de la cérémonie des voeux du samedi 17 janvier ainsi que pour la tenue des bureaux de vote le dimanche 15 mars prochain, jour du premier tour des élections municipales.

Prochaines manifestations :

- Vœux du Maire : le samedi 17 janvier à 11 heures sur le Parvis de la Mairie.
- Fête de la Saint-Vincent : le samedi 24 janvier à 15 h 30 à la Chapelle Saint-Vincent puis à 17 h sur le parvis de la Mairie.
- Réunion publique d'information sur le frelon asiatique et son piégeage : le mardi 3 février 2026 à 20 h 30 en salle Platanes.

PROCHAINES INSTANCES MUNICIPALES

- Commission Urbanisme : le mardi 13 janvier 2026 à 20 h 30 en salle du Conseil à la Mairie.
- Commission Développement durable : le mardi 20 janvier 2026 à 20 h 30 en salle du Conseil à la Mairie.
- Conseil municipal des enfants : le samedi 24 janvier 2026 à 9 h 00 en salle du Conseil à la Mairie.

- Conseil municipal : le lundi 23 février 2026 à 20 h 30 en salle du Conseil à la

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 069-216902197-20260112-PVCM_12012026-AU

Berger
Levraud

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture le Conseil municipal.

Séance levée le 12 janvier 2026 à 22 h 50

Fait à Saint-Laurent d'Agny, le 12 janvier 2026,

Monsieur le Maire
Fabien BREUZIN



Affiché et mis en ligne le 13/01/2026

Transmis au contrôle de légalité le 13/01/2026

Madame la Secrétaire de séance
Paulette POILANE

